

**INFOGRAMES ENTERTAINMENT**

Société Anonyme  
1 place Verrazzano  
69252 LYON CEDEX 09

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
SUR LA REDUCTION DE CAPITAL**

**Résolution n° 10**

*Assemblée générale extraordinaire du 27 septembre 2007*

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société INFOGRAMES ENTERTAINMENT et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209, alinéa 4, du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée à la résolution n° 10.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à examiner si les causes et conditions de réduction du capital envisagée sont régulières.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'achat par votre société, dans la limite de 10 % de son capital, de ses propres actions, dans les conditions prévues à l'article L. 225-209, alinéa 4, du Code de commerce. Cette autorisation d'achat est proposée par ailleurs à l'approbation de votre assemblée générale et serait donnée pour une période maximale de 18 mois à compter de la date de la présente assemblée.

Votre Conseil vous demande de lui déléguer, pour une période expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2008, au titre de la mise en œuvre de l'autorisation d'achat par votre société de ses propres actions, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de 24 mois, les actions ainsi achetées.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, étant rappelé que celle-ci ne peut être réalisée que dans la mesure où votre assemblée approuve au préalable l'opération d'achat, par votre société, de ses propres actions.

VILLEURBANNE et LYON, le 10 septembre 2007

Les commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES

PIN ASSOCIES

Alain DESCOINS

Jean-François PIN